



# DÉBATS DU SÉNAT

---

2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 148

---

## L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Programme de mobilité internationale

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 4 juin 2015

## LE SÉNAT

Le jeudi 4 juin 2015

### L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

#### LE PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

**L'honorable Claudette Tardif :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. L'application de nouvelles règles, sans préavis, imposées par le gouvernement aux gens qui souhaitent immigrer au Canada ne concerne pas seulement les travailleurs étrangers temporaires, mais aussi des centaines d'étudiants étrangers. Des milliers de stages pour étudiants étrangers au Canada sont en péril en raison d'une nouvelle directive du gouvernement fédéral qui rend la tâche difficile aux entreprises qui invitent des stagiaires au pays.

Effectivement, depuis le 21 février dernier, les entreprises qui désirent engager des stagiaires étrangers doivent payer des frais de 230 \$ par stagiaire et remplir un long formulaire en ligne. Le gouvernement cherche à décourager les organismes qui veulent engager des travailleurs étrangers dans le cadre de son Programme de mobilité internationale. Monsieur le leader, pourquoi le gouvernement choisit-il de réduire le nombre de stagiaires étrangers au Canada et de rendre la vie difficile aux petites entreprises et aux organismes communautaires qui pourraient en bénéficier?

**L'honorable Claude Carignan (leader du gouvernement) :** Comme vous le savez, sénatrice, nous disposons d'un système de gestion des demandes pour les travailleurs étrangers. Ce dispositif s'applique également, dans certains cas, selon les conditions des étudiants. Lorsqu'il s'agit de choisir des candidats, nous accordons d'abord la priorité aux travailleurs canadiens, puis aux personnes qui possèdent de l'expérience professionnelle au Canada ou qui participent au programme destiné aux candidats des provinces. Nous accordons la priorité aux étudiants qui ont fait des études postsecondaires, qui possèdent une expérience professionnelle au Canada ou qui ont acquis les compétences nécessaires pour travailler dans l'une des deux langues officielles. Une série d'exigences ont été prévues, selon les différentes situations des immigrants ou des travailleurs étrangers, afin de nous permettre d'optimiser l'utilisation des ressources.

**La sénatrice Tardif :** Monsieur le leader, il ne s'agit pas d'enlever un emploi à un travailleur canadien. Il s'agit de stages non rémunérés. Selon Judith Laurier, directrice des communications de la Fédération des cégeps, la moitié des 200 employeurs québécois sans but lucratif, qui ont déjà parrainé des stagiaires étrangers auparavant, ne pourront le faire cette année. L'Association des directeurs d'Instituts de technologie de France a indiqué qu'elle sera obligée de choisir d'autres pays pour ses étudiants. Permettez-moi de citer Mme Laurier, qui s'est exprimée ainsi :

Cela nous met dans l'embarras. Nous craignons que d'autres institutions françaises emboîtent le pas et mettent fin à la collaboration avec le Canada. Et si les établissements français remettent en question l'entente France-Canada, cela met en péril nos stagiaires qu'on envoie chez eux.

Comment le gouvernement réglera-t-il la situation de nos étudiants canadiens, qui risquent de perdre de belles occasions de faire un stage international?

**Le sénateur Carignan :** Sénatrice, comme je l'ai mentionné, nous avons mis en place des mesures pour mettre les Canadiens au premier rang de nos priorités en matière d'emploi. En outre, nous avons mis en œuvre des mesures afin de promouvoir l'insertion

professionnelle des étudiants canadiens et étrangers. Nous veillons à ce que ces mesures assurent un juste équilibre entre les droits des Canadiens à obtenir un emploi au Canada et la possibilité pour les employeurs de trouver une main-d'œuvre qualifiée.

**La sénatrice Tardif :** Ces nouvelles règles menacent une entente historique entre le Québec et la France qui permet d'échanger des centaines de stagiaires chaque année. Plus de 1 000 stages d'étudiants français au Québec sont touchés par les changements apportés par le gouvernement. Des centaines de stagiaires québécois en France sont aussi inclus dans ce différend. Permettez-moi de citer une résolution de l'Association des directeurs d'Instituts universitaires de technologie, qui regroupe 113 établissements en France, et qui a dit ce qui suit :

Ces mesures de verrouillage remettent en cause de façon durable les relations entre les IUT et les établissements canadiens. [L'Association] regrette que ces règles de délivrance des visas stage-coop à l'international aux étudiants de la France aient été changées en cours d'année universitaire sans aucune information préalable de la part des autorités canadiennes.

Les stagiaires français ont besoin de cette expérience pour obtenir leur diplôme, et le fait de changer les règles quelques semaines avant leur départ n'est pas acceptable. Monsieur le leader, quelle solution le gouvernement envisage-t-il pour régler ce problème?

**Le sénateur Carignan :** Les programmes sont créés à l'aide du système Entrée express, qui gère les demandes liées aux programmes des travailleurs qualifiés, des métiers spécialisés et des candidats des provinces. Ces programmes n'ont subi aucune modification. Les exigences sont toujours les mêmes. Dans le cadre du système Entrée express, seuls les candidats qui ont les meilleures chances de réussir — et non seulement les premiers arrivés pour faire une demande — peuvent se porter candidats à l'immigration canadienne. En ce qui concerne la question du choix selon les compétences, il se fait en fonction des besoins et des qualifications des étudiants. Nous tenons compte des besoins de main-d'œuvre pour accroître la compétitivité des entreprises canadiennes, tout en servant les intérêts des Canadiens d'abord.

**La sénatrice Tardif :** Monsieur le leader, je croyais que le fait d'attirer plus d'étudiants internationaux faisait partie des objectifs du gouvernement. Alors, pourquoi le gouvernement a-t-il mis en œuvre une réforme sur l'embauche des travailleurs étrangers temporaires qui rend plus difficiles et plus complexes les occasions de stages que nous pouvons offrir à des étudiants qui souhaitent venir chez nous et à nos étudiants qui souhaitent aller ailleurs? C'est sans compter le fait que ces pays se tourneront vers d'autres pays que le Canada.

**Le sénateur Carignan :** J'insiste sur l'importance de favoriser une immigration qui respecte les paramètres et les objectifs du gouvernement. Vous faites référence sans doute, de façon plus particulière, à l'immigration francophone. La ministre a été très claire par rapport à l'objectif visé de 4 p. 100 d'immigrants francophones hors Québec. Notre gouvernement a élaboré un plan pour atteindre ces objectifs, et nous constatons des résultats concrets en ce qui concerne le système Entrée express. Je sais que le commissaire a formulé des recommandations en matière d'immigration francophone. Soyez assurée que nous en prenons bonne note et que nous poursuivrons nos efforts en vue d'atteindre ces objectifs.